

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 683

présenté par
M. Touraine

ARTICLE 30

À l'alinéa 9, après la deuxième occurrence du mot :

« et »,

insérer les mots :

« des actes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.